

<b>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---

L'an deux mille dix, le 01 avril à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 25 mars 2010.

Présents : Mesdames BARTHELEMY, DEFOSSE, DE RANCÉ & VERBEKE, Messieurs DUBAC, FERRARO, HENGL, PEYRE et VICENTE.

Absent, excusé : Monsieur TOURNAY.

Secrétaire de séance : Monsieur VICENTE a été élu à l'unanimité.

\*\*\*

*En préambule, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 04 février 2010.*

\*\*\*

### **A) Examen et vote du Compte Administratif 2009 du budget communal**

Le compte administratif 2009, présenté en séance par le Maire, certifié conforme au compte de gestion dressé par le receveur municipal, est approuvé par le conseil municipal après que le Maire ait quitté la séance laissant la présidence à Monsieur VICENTE.

Par la suite, le compte de gestion est aussi approuvé.

### **B) Examen et vote du Budget Primitif 2010 du budget communal**

Le Budget Primitif 2010 présenté par le Maire est aussi voté à l'unanimité ; dans ce cadre, les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont augmentés de 5 %. Cette augmentation est notamment justifiée par les investissements importants prévus et la baisse conséquente des dotations de l'Etat.

#### ***Emprunt :***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de construction de l'école et propose d'en choisir le financement nécessaire.

Celui-ci devra permettre de disposer d'une trésorerie suffisante afin de régler les travaux avant d'engager les financements à long terme estimés à ce jour et de recevoir les subventions et le FCTVA .

Après consultation, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de réaliser auprès du Crédit Agricole :

L'ouverture d'une convention programme à hauteur de 700.000 Euros sur une durée de ..36... mois maximum composée d'une 1<sup>ère</sup> phase de mobilisation des fonds et d'une 2<sup>ème</sup> phase dite de consolidation, selon les caractéristiques suivantes :

### **PHASE DE MOBILISATION :**

- Plafond de 700.000 euros mobilisable par tirages successifs,
- Index proposé : index variable EURIBOR 1 mois moyenné + marge fixe de 0,50 % (coût de liquidité inclus),
- Calcul des intérêts : mensuel,
- Aucun montant minimum de tirage.
- Remboursement et consolidation possibles à tout moment sans pénalité,
- Commission de non utilisation : néant.

### **PHASE DE CONSOLIDATION :**

- Montant maximum pouvant être consolidé : 700.000 euros dont 300 K€ maximum à long terme,
- Durée : 2 à 30 ans.
- Taux et index proposés :  
Taux fixe en vigueur au moment de la consolidation.  
Taux révisable : TEC 5 ans en vigueur au moment de la consolidation.  
Taux variable : EURIBOR 3 ou 12 mois instantanés  
EURIBOR 12 mois instantané à durée ajustable
- Marge : de 0,35 % à 0,40 % sur EURIBOR majoré du coût de liquidité applicable,
- Périodicité : trimestrielle ou annuelle selon les index retenus.
- Options sur taux variable et révisable : possibilité de passage à taux fixe ou autre index variable ou révisable aux dates de révision des taux d'intérêt sans pénalité.  
Possibilité de remboursement anticipé total ou partiel aux dates de révision des taux d'intérêt sans pénalité.
- Commission de consolidation: néant.
- Frais de dossier : 0,05 % du plafond.
- Parts sociales : néant.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'ouverture de la convention programme,
- autorise Monsieur le Maire à réaliser cette opération auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole,
- l'autorise à signer les contrats de prêt ainsi que tous les documents y afférent,
- s'engage à créer toutes les ressources nécessaires au remboursement des fonds utilisés et des emprunts réalisés.

### **Indemnités de fonction du Maire et des adjoints :**

Après avoir délibéré, et tenant compte du fait que la commune d'ISSUS compte moins de 500 habitants, le conseil municipal fixe comme suit les indemnités du Maire et des 3 adjoints à compter du 15 avril 2010 :

- Maire : 13.6 % de l'IB 1015 par mois (soit 514.43 euros bruts/mois);
- Adjoints sans distinction de rang : 5.28 % de l'IB 1015 par mois (soit 199.72 euros bruts/mois).

Le conseil municipal décide que les crédits nécessaires au versement de ces indemnités seront inscrits au budget communal.

### ***Subventions versées aux associations et organismes de droit privé :***

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le versement des subventions suivantes, imputées au compte 6574 du budget communal 2010 voté ce jour (Monsieur FERRARO, Président du Comité des Fêtes d'ISSUS et Madame DE RANCÉ, Trésorière du Comité des Fêtes d'ISSUS, n'ont pas participé aux débats et n'ont pas pris part au vote pour ce qui concerne la subvention attribuée au Comité des Fêtes d'ISSUS).

<b>Bénéficiaires</b>	<b>subventions 2010</b>
A.C.CA d'ISSUS	204 €
Association des Parents du centre Guilhem	102 €
Association sportive du collège du VERNET	163 €
Comité des Fêtes d'ISSUS	6 732 €
Petite Boule d'ISSUS (pétanque)	714 €
Resto du Cœur	204 €
Coopérative scolaire	2 915 €

### ***Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale d'ISSUS:***

Après avoir délibéré, et suivant la proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'une subvention de 2 500.00 Euro sera versée par la commune d'ISSUS au Centre Communal d'Action Sociale d'ISSUS pour l'exercice 2010.

### **C) Création d'un poste d'ATSEM**

Etant donné que Madame Marilyn VICENTE est lauréate du concours d'ATSEM organisé en 2009/2010 par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne et sur proposition du Maire, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de créer un emploi d'Agent Territorial Spécialisé de 1ère classe des Ecoles Maternelles à compter du 01 juillet 2010.

Les conseillers municipaux précisent que cet ATSEM effectuera son service à l'école maternelle d'ISSUS et que la durée hebdomadaire de ce poste de travail sera de 20h00/35h00.

Le conseil municipal charge le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### **D) Construction de la nouvelle école maternelle**

Les travaux de gros œuvre sont terminés et l'essentiel du câblage électrique est réalisé. La pose du Placoplatre commencera prochainement. S'agissant de la coursive en partie installée et ne répondant pas aux attentes de la commune, l'architecte doit trouver une solution.

### **E) Solidarité Haïti**

Le conseil municipal approuve le versement de 50 000 euros prévu par le SICOVAL pour soutenir la reconstruction du pays.

### **G) Compte rendu des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI :**

#### ***SICOVAL – Agenda 21:***

Pour mener à bien ses missions, la Communauté d'Agglomération du SICOVAL a élaboré et met en œuvre un Agenda 21 local qui porte l'ensemble de son projet politique. Le prochain Agenda 21 (2011-2030) sera construit avec l'ensemble des acteurs du territoire, notamment avec les habitants.

Des conférences citoyennes seront pour cela organisés en juin 2010. Elles sont ouvertes aux acteurs du territoire, c'est à dire aux habitants, aux usagers, aux salariés, aux acteurs économiques, aux socioprofessionnels, regroupés ou non en associations ou groupements. Elles sont également ouvertes aux élus, aux techniciens des communes et du SICOVAL, ainsi qu'aux institutionnels.

Le principe est de s'appuyer sur la vision qu'ont les acteurs de leur territoire et sur leur savoir d'usage, afin d'optimiser l'action publique.

La volonté est d'aller vers un Agenda 21 de territoire, ce qui n'est pas le cas de l'actuel Agenda 21 basé sur les compétences du SICOVAL.

**SIVURS** : les clés des nouvelles cuisines ont été remises aujourd'hui au Président du SIVURS ; le déménagement des anciennes cuisines vers ces nouvelles cuisines sera terminé pendant les vacances scolaires de Pâques. Une évolution du syndicat vers un syndicat à la carte est prévue car il n'a plus seulement une vocation unique de restauration scolaire.

### **H) Questions diverses :**

Un conseil d'école extraordinaire est prévu le 29 avril.

*Séance levée à 23h00, prochain conseil municipal le 20 mai 2010.*